

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Thue et Mue ;

Vu le code général des collectivités ;

Vu la délibération n° 2020 n° 49 du conseil municipal en date du 27 mai 2020 reçu en préfecture le 28 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition d'une ligne de trésorerie en date du 20 janvier 2026 de la part du Crédit agricole.

Considérant la nécessité de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune par l'ouverture d'un crédit de trésorerie.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

De signer un contrat avec le Crédit Agricole pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour une durée d'un an.

**ARTICLE 2 :**

Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

- EMPRUNTEUR : Commune de THUE ET MUE
- MONTANT : 500 000,00 €
- Durée : 1 an maximum
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois jour m-1 flooré à 0%+ : 0850% (Euribor 3 mois au 19/01/2026 : 2,0290 %)
- Mise à disposition des fonds : demande adressée 2 jours ouvrés avant la mise à disposition par e-mail ou fax – Procédure crédit d'office
- Remboursement : demande adressée 2 jours avant la date de remboursement par e-mail ou fax. Procédure débit d'office

Facturation :

- Date de valeur : jour d'enregistrement de mise à disposition des fonds à J+2
- Paiement des intérêts : Facturation trimestrielle à terme échu
- Frais de dossier : 500,00 € facturés à la mise en place de la ligne de trésorerie.
- Frais de mise en place de l'ouverture de crédit 0.20 % l'an facturés à la mise en place de la ligne de trésorerie soit 1 000 ,00 €
- Commission de non-utilisation : exonération

Fait à THUE ET MUE, le 2 février 2026

Le maire,  
Michel LAFONT

